

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation :

- L 613-1 et L 712-2,
- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2020 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Titre d'Ingénieur Diplômé de l'Ecole l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année 2022-2023 en tant que membres du jury d'ingénieur de l'Ecole de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, pour la 1^{ère} année de la formation :

- Laurent BLERON, Professeur, Directeur de l'ENSTIB, **Président**
- Alain RENAUD, Professeur Agrégé, Directeur des Etudes
- Romain REMOND, Maître de Conférences, Responsable de la cohorte 1^{ère} année ingénieur
- Arnaud BESSERER, Maître de Conférences, Responsable des relations internationales
- Françoise FORIN-MATEOS, Professeur certifiée, Responsable des stages à l'étranger
- Pierre-Jean MEAUSOONE, Professeur

Le jury de diplôme se prononce souverainement sur la validation des UE, de chaque semestre et année et sur la délivrance du diplôme.

Sont nommés pour l'année 2022-2023 en tant que membres du jury d'ingénieur de l'Ecole de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, pour la 2^{ème} année de la formation :

- Laurent BLERON, Professeur, Directeur de l'ENSTIB, **Président**
- Alain RENAUD, Professeur Agrégé, Directeur des Etudes
- Pierre GIRODS, Maître de Conférences, Responsable de la cohorte de 2^{ème} année ingénieur
- Arnaud BESSERER, Maître de Conférences, Responsable des relations internationales
- Pierre-Jean MEAUSOONE, Professeur
- Gérard XOLIN, Professeur certifié, Responsable des relations industrielles

Le jury de diplôme se prononce souverainement sur la validation des UE, de chaque semestre et année et sur la délivrance du diplôme.

Sont nommés pour l'année 2022-2023 en tant que membres du jury d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, pour la 3ème année de la formation :

- Laurent BLERON, Professeur, Directeur de l'ENSTIB, **Président**
- Alain RENAUD, Professeur Agrégé, Directeur des Etudes
- Denise CHOFFEL, Maître de Conférences, Responsable de la cohorte 3ème année ingénieur
- Arnaud BESSERER, Maître de Conférences, Responsable des relations internationales
- Pierre-Jean MEAUSOONE, Professeur
- Gérard XOLIN, Professeur certifié, Responsable des relations industrielles
- Stéphane LEGER, Responsable pédagogique du CFA de l'Université de Lorraine

Le jury de diplôme se prononce souverainement sur la validation des UE, de chaque semestre et année et sur la délivrance du diplôme.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3 :

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 27 octobre 2022

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président de la Formation



Nicolas OGET

The image shows a blue ink signature and a circular stamp. The stamp contains the text 'Université de Lorraine' around the top edge and 'VP CF' in the center. The signature is written over the stamp.

Affiché le 8/11/2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le 8/11/2022